

Protocole sanitaire Valen'chœur
Utilisation du Foyer Montagnon, les lundis de 20h30 à 22h30

Conditions particulières à respecter lors des répétitions :

- 1) Mise à disposition de gel hydroalcoolique et d'essuie-mains par l'association. Lavage des mains obligatoire pour entrer et sortir de la salle ;
- 2) Pas d'accès aux vestiaires : les vêtements de chacun seront disposés sur le dossier des chaises ;
- 3) Le port du masque est obligatoire pour entrer, circuler et sortir. Il sera enlevé pendant les périodes de chant. Si un déplacement est demandé, le masque devra être remis ;
- 4) Respecter tous les gestes barrières hors période de chant ;
- 5) La distance entre chaque choriste sera de 2 mètres. En cas de disposition sur 2 ranges, ceux-ci seront distant de 2 mètres minimum et les choristes mis en quinconce ;
- 6) Le chef de chœur sera éloigné de 3 mètres des choristes ;
- 7) Aucun objet ne circulera d'un choriste à l'autre (partition, stylo, pupitre, bouteille...) ;
- 8) Chaque choriste aura à charge de nettoyer son siège avec du produit désinfectant fourni par l'association, en arrivant et en partant ;
- 9) Les poignées de portes (intérieures et extérieures) seront nettoyées en entrant et en sortant.

Fait à Valencin, le 14 septembre 2020

La Présidente, Gisèle DEVAUD

